

VITROLLES - CCAS

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DEL20--26 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/05/2026

Objet : CANDIDATURE DU CCAS DE VITROLLES A L'UDCCAS

Nature : DÃ©libÃ©rations

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 18/06/2026 Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : 20 26 CANDIDATURE UDCCAS.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20260526-DEL20--26-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/06/2026

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

-----  
**Séance du 26 mai 2026**

**DELIBERATION N° 20 /2026**

Le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Loïc GACHON, Président du CCAS.

Présents : Loïc GACHON, Maryline CZURKA, Annie BERTHOLLAZ, Joris COPPENS, Julien MENGEAUD, Martine MIGLIOR, Kadija RAFIA, Alain GAUDE, Amandine GIRAUD, Christine TOSAN, Marie-Thérèse THIBAUT, Judith DESSI, Sébastien GIAMBERTONE, Florence ZÉMOUR, Sylviane THOMAS, Maryline INFANTES

Absent excusé : Guy BIANCOTTO

**C.A. en exercice : 17**

**Présents : 16**

**Votants : 16**

Date de convocation : 15 mai 2026

Président de Séance : M. Loïc GACHON, Président du CCAS

Secrétaire de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS

Le nombre des membres du conseil présents est arrêté à 16 (seize présents)

Le nombre de votants est arrêté à 16 voix (seize voix).

**OBJET : CANDIDATURE DU CCAS DE VITROLLES AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES  
COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE.**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901;

**Vu** les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux

d'Action Sociale des Bouches-du-Rhône (UDCCAS 13) ;

**Considérant** que l'UDCCAS 13 constitue un outil technique au service de l'action sociale communale et intercommunale ;

**Considérant** que l'UDCCAS 13 a pour mission de représenter, animer et accompagner les CCAS et CIAS du département des Bouches-du-Rhône notamment en :

- Promouvant l'action sociale communale et assurant la représentation de ses membres,
- Favorisant les échanges d'expériences, de partage des bonnes pratiques professionnelles et de réflexion sur les politiques sociales ;
- Développant des partenariats ;
- Relayant les orientations de l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS)

**Considérant** que les statuts de l'UDCCAS 13 prévoient que les représentants des CCAS soient désignés par délibération de leur Conseil d'Administration ;

**Considérant** la volonté du CCAS de Vitrolles de participer activement aux travaux de cette instance ;

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :**

**Point n°1 : Désignation du représentant à l'Assemblée générale de l'UDCCAS 13**

**Adopté à la majorité (14 voix pour sur seize suffrages exprimés)**

**Article 1**

D'approuver la candidature de **Madame CZURKA Maryline, vice-présidente**, en qualité de représentante du Conseil d'administration du CCAS auprès de l'Assemblée Générale de l'UDCCAS 13.

**Article 2**

D'autoriser **Madame CZURKA Maryline, vice-présidente**, à se porter candidate à l'élection des membres du Conseil d'Administration de l'UDCCAS 13.

**Point n°2 : Approbation de la participation de l'équipe de direction au collège consultatif des directeurs**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Article 3**

D'approuver la candidature de l'équipe de direction composée de **Monsieur Rémy BARGES**, directeur du CCAS de Vitrolles et de **Madame Jocelyne VILORIA**, directrice déléguée du CCAS de Vitrolles, pour siéger au Collège consultatif des directeurs de

l'UDCCAS 13 ;

**Article 4**

D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer tout document relatif à ces candidatures et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à leur mise en œuvre.

Fait à Vitrolles le 26 mai 2026

Pour extrait conforme  
Le Président  
Loïc GACHON



